



Mars 2025 - n°19

LE MOT DU MAIRE

En trois éditions, le salon des vins et du terroir a réussi plusieurs prouesses.

N'est-ce pas formidable, en effet, d'échapper le temps d'un week-end au climat de morosité et d'inquiétude. Cette belle manifestation, a contrario, crée de la joie et des moments de convivialité désormais attendus par celles et ceux qui ont eu la bonne idée de découvrir son ambiance détendue et amicale. C'est avec grand plaisir donc, qu'à travers ces lignes, je rends hommage à tous les bénévoles qui permettent le succès de cette initiative. Je tiens également à remercier les exposants pour leur bel état d'esprit ainsi que la qualité de leurs produits.

Je n'oublie pas non plus, évidemment, les hébergeants et leur hospitalité généreuse tellement appréciée par les professionnels venus d'autres régions.

Cette année, malgré une météo très douce et printanière qui aurait pu éloigner quelques visiteurs, nous avons enregistré 1400 entrées soit 8% de plus qu'en 2024. Les retours d'expérience ont tous été extrêmement favorables et c'est une grande satisfaction pour tous les membres de l'équipe. Cette reconnaissance de notre événement s'est d'ailleurs traduite par un reportage télévisé diffusé sur France 3 Champagne-Ardenne. Il est clair que cette réussite n'est pas le fruit du hasard. Et même si rien n'est jamais garanti, nous nous efforcerons encore de progresser pour notre édition de 2026.

2026, justement, marquera la fin de notre mandat. Comme le temps passe vite ! Dès maintenant le travail est intense pour définir le budget 2025 car nous voulons que cette dernière année soit productive jusqu'au bout. Les projets qui nous occuperont en 2025 seront choisis et entérinés par votre conseil municipal lors du vote de la mi-avril. Je n'ai pas besoin d'un long développement pour souligner les incertitudes qui pèsent sur les perspectives financières nationales car, comme moi, vous êtes informés des crises politiques et géopolitiques contemporaines. Je tiens cependant à rappeler ici que la gestion à l'euro près qui caractérise notre équipe, nous autorisera à accomplir nos projets.

Ainsi la sécurisation de la RD 33 est en bonne voie et sur la tranche actuelle ne subsistent à réaliser que quelques travaux de marquage au sol et, surtout, l'installation d'un feu micro-régulé et d'une double écluse dont nous attendons un effet important sur la vitesse des véhicules. Après une pause en 2025, nécessaire pour ne pas abuser de votre patience, une nouvelle phase, entre Le Globe et Romery, verra le jour début 2026.

Nombre de lumichonnes et lumichons observent désormais l'impressionnante rapidité avec laquelle les locaux de l'entreprise GALLOO sortent de terre. Il est important de préciser, une fois de plus, que cette implantation ne résulte pas de notre choix. Néanmoins, nous avons, dès le début, voulu avoir les meilleures relations possibles avec les représentants de cette société.

En cette fin de mars, le printemps frappe timidement à notre porte et, malheureusement, cela peut aussi annoncer le retour des frelons asiatiques. Cette espèce invasive doit être prise au sérieux et c'est ce que nous faisons désormais. Ainsi Monsieur Tisserand, un apiculteur local, sera notre référent en compagnie d'un de nos agents. Des pièges seront disposés dans le village et nous vous invitons à nous contacter dès que vous observerez la naissance d'un nid.

Pour conclure cet habituel exercice, je veux me tourner vers d'autres moments agréables qui, je l'espère, prolongeront la bonne atmosphère vécue lors du salon des vins et donc vous inviter à notre soirée théâtre du 11 avril, puis à notre brocante annuelle, programmée le 4 mai.

Olivier PETITFRERE

SOMMAIRE

- P. 1 Le mot du Maire
- P. 2 Accueil de Loisirs
Collecte des déchets verts
- P. 3 Réservez vos dates
Cadre de vie
- P. 4 Vieux Lumes
- P. 5-7 Coupures de presse
- P. 8 Informations diverses

vacances de printemps 2025

L'accueil de loisirs de Lumes organise des activités durant les vacances de printemps

La vie à la ferme

du lundi 7 au vendredi 18 avril

Au programme (entre autres) :
 sortie piscine, sortie ferme de Liart, atelier jeu d'opposition, atelier bibliothèque, grand jeu "Une journée à la ferme"...

Inscriptions à la journée



Dossier d'inscription disponible en téléchargement sur <http://www.lumes.fr>, sur demande en mairie de Lumes (0324377040), par mail à l'adresse aldelumes@gmail.com ou auprès des animatrices des mercredis récréatifs

www.lumes.fr aldelumes@gmail.com

La municipalité organise une grande

CHASSE A L'ŒUF DE PÂQUES

SAMEDI 19 AVRIL 2025



pâques 2025

ACTIVITÉ GRATUITE OUVERTE A TOUS LES ENFANTS DE LUMES
 À PARTIR DE 1 AN (HORS COLLÉGIENS)
 ET À TOUS LES ENFANTS SCOLARISÉS À LUMES
 SUR INSCRIPTIONS
 RENSEIGNEMENTS EN MAIRIE OU PAR MAIL

www.lumes.fr aldelumes@gmail.com

Pour toute communication avec ces services, merci d'utiliser uniquement l'adresse mail : aldelumes@gmail.com (le service est joignable en mairie de Lumes aux heures d'accueil)

Dossiers d'inscription et renseignements sur : www.lumes.fr

Rubriques : Vivre à Lumes puis : Garderie, cantine, accueils de loisirs

Onglets : Cantine **ou** Garderie périscolaire **ou** Mercredis récréatifs **ou** Accueil des vacances



Collecte des déchets verts
 au domicile des personnes âgées de 75 ans et +
 et/ou handicapées

COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

Chaque année depuis 2015, Ardenne Métropole propose sur l'ensemble de son territoire un service de ramassage des déchets verts au domicile des personnes âgées de 75 ans ou plus et/ou handicapées, titulaires d'une carte d'invalidité (80% et plus).

Cette initiative connaît un vif succès puisqu'en 2024, plus de 3000 foyers ont bénéficié de ce service gratuit et 822 tonnes de déchets verts ont été collectées.

Les inscriptions sont automatiquement reportées d'une année sur l'autre.

Les collectes 2025 auront lieu du 28 avril au 7 novembre.

Pour la première inscription : vous avez jusqu'au 30 avril 2025 pour vous inscrire pour la période de collecte de l'année en cours. Les inscriptions faites après le 30 avril seront prises en compte pour la session 2026.

Un imprimé est à remplir : téléchargeable sur le site d'Ardenne Métropole (<https://ardenne-metropole.fr/collecte-des-dechets-verts/>), sur le site de Lumes (www.lumes.fr rubriques Vivre à Lumes - les services d'Ardenne Métropole) ou en format papier au secrétariat de la mairie.

Modalités de ramassage : les personnes inscrites recevront un courrier de la part du service prévention et collectes des déchets leur précisant le jour de la collecte sur leur secteur. La collecte est effectuée une semaine sur deux. Il n'y a pas de rattrapage de collecte pour les jours fériés.

AGENCE POSTALE COMMUNALE DE LUMES



LA POSTE

Nous vous rappelons qu'une agence postale communale est à votre service dans les locaux du secrétariat de la mairie du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et que la boîte aux lettres jaune qui était à la mairie (à côté du cabinet infirmier) a été déplacée à l'entrée du parc du château.

RESERVEZ VOS DATES !



vous informe des prochaines manifestations à venir dans votre commune :

- **THEATRE** le vendredi 11 avril à la salle des fêtes
- **BROCANTE** le dimanche 4 mai dans les rues : Madoulet - Pont et Puits
- **FETE PATRONALE** les 5 - 6 et 7 juillet dans le centre du village
- **FETE CHAMPETRE** le dimanche 13 juillet au stade Jean-Pierre FREROT
- **APERITIF LUMICHON** le vendredi 29 août au stade Jean-Pierre FREROT
- **SOIREE THEATRALE** le vendredi 12 septembre à la salle des fêtes

NUISANCES SONORES HORAIRE A RESPECTER



	LUNDI au VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE et JOURS FÉRIÉS
Activités professionnelles sur la voie publique ou dans les propriétés privées	7h00 – 20h00	8h00 – 19h00	Interdiction (sauf urgence ou dérogation du maire)
Appareils sonores de protection des cultures (sans excéder une période de 3 semaines)	7h00 – 21h00	8h00 – 21h00	8h00 – 10h00 18h00 – 20h00
Appareils de bricolage, de jardinage...	8h30 – 12h00 13h30 – 19h00	9h00 – 12h00 14h00 – 18h00	10h00 – 12h00

LA COMMUNE MET A VOTRE DISPOSITION :



Pour vos travaux :
des bennes (facturées 50 €) déposées devant votre domicile. Les bennes seront bien sûr triées et ne concernent que les gravats ou les déchets verts.



Pour vos réceptions :
des tables et des bancs de brasserie (service gratuit).

Renseignements auprès du secrétariat de mairie.

DENSEZ À DÉSHERBER DEVANT CHEZ VOUS ...

Concernant les trottoirs, cet entretien incombe aux riverains à qui il est demandé de désherber devant chez eux, sur toute la longueur de la façade et jusqu'au caniveau, et ce, que vous soyez propriétaire ou locataire.

Alors, participez à une ville plus propre : sortez vos binettes !

ECOPATURAGE

Comme les années précédentes, le parc du château sera ouvert à la population tous les jours de 11h00 à 18h00.



CHARLES BRION, LE DERNIER VAGNOLI

Dans le cadre des recherches sur l'histoire de Lumes, une activité peu connue a été mise en lumière. En effet, celle-ci est liée à la vie d'un habitant de la commune, Charles Brion. Né à Saint-Laurent le 14 juin 1904, il est issu d'une famille vivant essentiellement du travail de la terre. Toutefois, ces activités ne sont pas leurs seuls revenus car Charles Brion et ses ascendants sont des vagnolis. Il pratique donc la tenderie aux vanneaux, c'est-à-dire la chasse du vanneau huppé par le biais de filets.



Photographie d'un vanneau huppé



Photographie des vanneaux posés sur la « glauye » avant la fermeture du filet

Ce type de chasse peu pratiqué aujourd'hui demande beaucoup de connaissances. En effet, une tenderie nécessite une mare creusée dans une prairie : « la glauye ». Une petite portion rectangulaire (le parc) doit ensuite rester émergée. On tend alors deux filets de part et d'autre du parc que l'on relie à un système de déclenchement dans une hutte où sont positionnés les vagnolis. Cette chasse nécessite également la capture préalable de plusieurs vanneaux afin d'attirer leurs congénères dans le piège : ce sont les « appelants ». L'utilisation d'oiseaux empaillés ou de maquette en bois est également fréquente.

À l'approche d'une volée, on actionne un levier faisant bouger les « appelants » pour encourager les vanneaux à se poser. Ainsi, une fois au sol, les vagnolis actionnent leur système de filets sur les oiseaux. Ce système nécessite beaucoup de réglages pour assurer une vitesse de fermeture optimale. Le succès d'une tenderie aux vanneaux est donc tributaire de l'expérience des vagnolis. Enfin, à la fin de la saison de chasse, les « appelants » sont relâchés pour leur service rendu...

La famille Brion exerce donc ces tenderies sur la rive gauche de la Meuse, à l'emplacement actuel de la zone industrielle, au niveau de l'usine Citroën. On peut affirmer que Charles et son père Jules sont de bons vagnolis. En effet, ils ont répertorié leurs prises entre 1902 et 1966. Ainsi, entre 500 et 1500 vanneaux sont capturés chaque année. Ces prises permettent aux Brion d'obtenir un revenu supplémentaire. Leur marchandise est alors essentiellement écoulée auprès des employés des ateliers de Mohon et du triage de Lumes.

La tenderie aux vanneaux dans le secteur de Lumes s'est toutefois arrêtée après le décès de Charles Brion en 1966. De nos jours, cette activité n'existe plus dans les environs de Lumes mais elle subsiste encore dans la vallée de l'Aisne ou plus au sud du département.

Enfin, dans une autre mesure, il est intéressant de noter que la famille de Charles Brion a parfois aidé pour la « transhumance » des génisses, les jeunes vaches n'ayant pas encore eu de veau. En effet, puisqu'il n'est pas nécessaire de les traire, elles sont conduites sur l'île d'Elaine du mois de mars jusqu'à octobre.

Cet endroit se trouve en face de l'actuelle base de loisirs « A fleur d'eau » sur la voie verte. Ainsi la famille Brion a participé au trajet entre la ferme de Robert Lelaurin en face de la halte jusque cette île d'Elaine. Leur aide a été précieuse notamment pour faire traverser la Meuse aux animaux. Cette « transhumance » a perduré jusque dans les années 1950. Ainsi les vies de Charles Brion et de ses ascendants exposées ici permettent de mettre en lumière des activités oubliées.

ÉNERGIE

Une ferme solaire à l'étude en 2025

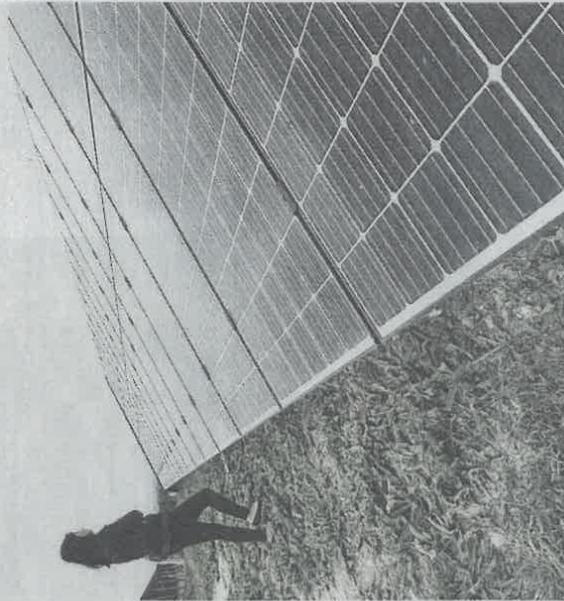
LUMES Lors de la cérémonie des vœux, le maire a présenté les projets pour 2025. Il souhaite notamment lancer les études pour une future ferme solaire.

Lors de la cérémonie des vœux le vendredi 17 janvier, le maire de Lumes Olivier Petitfrère, qui a pris ses fonctions en 2020, a annoncé que le recensement de 2024 a confirmé la stabilité du nombre d'habitants avec 1 121 Lumichons. La volonté de densifier le cœur du village se confirme avec les dernières habitations sorties de terre au lotissement de la Corde. Grâce au dispositif « Fonds vert », qui vise à accélérer la transition écologique dans les territoires, Lumes procédera au remplacement des éclairages par des led sur 75 points lumineux situés dans les lotissements du Val-Fleury, de la Joie-de-Vivre et du Kuit-dés-Fourneaux.

Les rues Madoulet, du Puits, des Jonquilles seront repensées afin de faciliter le stationnement et la circulation des véhicules et des piétons, en concertation avec les habitants.

« Depuis cinq ans, tous les projets ont été réalisés sans recours à l'emprunt et sans hausse d'imposition, ce qui sera encore le cas en 2025 »
Olivier Petitfrère
Maire de Lumes

Lors de réunions précédentes, le maire avait évoqué un projet de ferme solaire sur les aiseiments communaux situés sur les hauteurs du chemin de la Corde. Ce projet a pour ambition de préserver les énergies fossiles et de consolider fortement le budget communal. L'année 2025 sera donc consacrée



Des études pour créer une ferme solaire sont prévues en 2025. Archive Christian Lantons

aux enquêtes d'impact environnemental, et par suite s'accompagnera, le cas échéant, d'un bail emphytéotique d'installation et d'exploitation d'une durée de 35 ans. Le maire a précisé que « depuis cinq ans tous les projets ont été réalisés sans recours à l'emprunt et sans hausse des taux d'imposition, ce qui sera encore le cas en 2025. Pour ce défi, il a sur les parcelles dédiées. »

Le maire a évoqué l'installation de l'entreprise Galloo, spécialisée dans le recyclage et la valorisation de déchets. Elle va s'implanter au niveau du parc d'activités. Les travaux préparatoires vont bon train sur les parcelles dédiées.

DES ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS

Un parcours sportif doté d'agrs modernes sera installé, sur la grande prairie entre la voie SNCF et la voie verte aux abords du stade et du city park. Sur ce même secteur, les amateurs de pétanque ne manqueront pas de se réjouir d'un nouveau terrain. Des jeux adaptés aux petits seront également installés sur l'aire de pique-nique de la halte fluviale.

TRAVAUX

La sécurité entièrement repensée sur la RD 33

LUMES La route départementale 33, qui traverse le village dans toute sa longueur fait l'objet d'importants aménagements. Une nouvelle phase de travaux est en cours.

La route départementale 33 traversant le village de Lumes dans toute sa longueur fait l'objet d'aménagements en plusieurs phases. Les premiers travaux en direction de Nouvion-sur-Meuse se sont terminés début 2024. Une seconde phase a été engagée en novembre 2024. Elle concerne le secteur allant du lieu-dit Le globe jusqu'à l'entrée du village. Il s'agit d'une opération d'envergure dont le montant engagé est de plus de 632 000 euros hors taxes.

« La commune n'est pas décisionnaire mais son avis, je l'espère, sera entendu au fil des discussions »
Olivier Petitfrère
Le maire

Les objectifs sont d'améliorer la sécurité pour les piétons, avec des trottoirs de bout en bout et la pose d'un éclairage public sous le pont autoroutier et ses abords. Les sorties de bretelles ont été également repensées. Un stop a été positionné à la sortie en provenance de Charleville-Mézières afin de caser la vitesse des véhicules qui entrent dans le village. Le stop de la bretelle en venant de Sedan est avancé pour améliorer la visibilité. En raison de la saison, le marquage au sol et les entrées de trottoirs ainsi que l'aménagement paysager, seront réalisés dans les prochaines semaines.

A propos du ralentissement de la vitesse, le constat s'est révélé mitigé sur la première tranche en direction de Nouvion-sur-Meuse.



Le projet prévoit de nouveaux marquages au sol.

Pour cette nouvelle phase, il en sera donc fait différemment : le panneau d'entrée du village sera déplacé au lieu-dit Le globe et la vitesse sera ainsi réduite de 70 à 50 km/h sur toute la longueur de cette section.

Des feux tricolores micro-régulés seront installés au carrefour de la zone d'activité pour un montant de 33 000 euros, pris en charge par Ardenne Métropole. La commune prendra en charge le coût de fonctionnement et l'entretien du dispositif.

Un comptage concernant la vitesse et la quantité de véhicules sera prochainement effectué par les services du conseil départemental. Dans tous les cas, précise le maire Olivier Petitfrère, « les aménagements doivent avoir l'aval de la direction des routes du conseil départemental. La commune n'est pas décisionnaire mais son avis, je l'espère, sera entendu au fil des discussions ». La troisième phase de travaux commencera début 2026, sur le secteur du Globe.

AVANT

Des vins et des produits de terroir tiennent salon

LUMES (ARDENNES) Une nouvelle édition du salon des vins et produits du terroir aura lieu samedi 8 et dimanche 9 mars. Vingt-deux vigneronnes seront présentes.



Le vigneron de Boult-aux-Bois Sylvain Chen partagera son amour du vin lors de ce salon.

L'ESSENTIEL

- 3^e salon des vins et produits du terroir.
- Ou ? à la salle des sports de Lumes (Ardennes).
- Quand ? samedi 8 mars, de 10 à 20 heures, et dimanche 9 mars, de 10 à 18 heures.
- Tarifs : 4 € (avec un verre gravé « Lumes » offert), 6 € les deux jours.
- Infos : 03 24 37 70 40.

Pionnier dans les plantations de vignes dans l'Argonne ardennaise et très actif dans le domaine viticole dans cette région, Sylvain Chen fait partie des rares vignerons du département des Ardennes. Installé depuis 2019 à Boult-aux-Bois, il n'a pas créé de nom de domaine spécifique et les bouteilles portent donc son nom. Comme vingt et un autres vignerons français, Sylvain Chen sera présent pour la première fois au salon des vins et produits du terroir samedi 8 et dimanche 9 mars à Lumes.

Les deux premières éditions du salon de Lumes ont attiré plus de mille visiteurs

Pour la troisième année, vins, champagne et produits du terroir s'y manifesteront en effet uniquement pour le meilleur, les deux premières éditions ayant réuni plus de mille visiteurs. Miel, chocolat, safran, boulangerie ou charcuterie, dix-sept pro-

ducteurs locaux donneront ainsi l'eau à la bouche aux visiteurs, avant que ceux-ci ne se désaltèrent (avec modération) sur les autres stands.

DIVERSES ANIMATIONS FESTIVES

C'est toujours l'association Festi Lumes qui sera aux manettes du salon, les bénéficiaires de cette opération servant à organiser d'autres événements festifs dans le village tout au long de l'année. L'association proposera ainsi des huîtres, des tartines sauyardes et des escargots. Un animateur professionnel officiera tout le week-end

comme maître de cérémonie et sera épaulé pour le côté musical par Emmanuel Bouilleaux et pour le côté festif par des animations cocktails, du mentalisme avec le Professeur T, une tombola et des dégustations à l'aveugle gratuites. « Emmenée par Guillaume Malherbe et Murielle Ambert, l'association Festi Lumes ne compte qu'une dizaine de membres, mais pour ce salon, de nombreux habitants nous aident notamment pour loger des vignerons et c'est l'un des secrets de sa réussite », explique le maître Olivier Petitfrère. ■

PENDANT

ÉVÈNEMENT

Le « Salon vins et terroir » se poursuit ce dimanche

LUMES Dernier jour, ce dimanche pour profiter du « Salon vins et produits du terroir ». Une quarantaine de stands vous attendent.

Depuis 2018, le couple Chanael Lenoir et Rémi Dupont ont décidé de cultiver, presser et transformer des plants de rhubarbe dans leur champ à Remaucourt, dans les Ardennes, pour réaliser différents breuvages. Avec la même méthode que le raisin pour le champagne, leur société Cour Rheoum (« rhubarbe » en latin) produit de l'extra-brut, du demi-sec et du ratafia et une gamme sans alcool, pétillant et nectar.

Vins, champagne et produits du terroir conjuguent leurs goûts et leurs saveurs

Cour Rheoum fait partie de la quarantaine de stands présents lors de la 3^e édition du « Salon vins et produits du terroir » qui se poursuit ce dimanche à la salle des fêtes de Lumes. Diverses animations musicales et festives rythmeront la journée.

Vins, champagne et produits du terroir (miel, chocolat, safran, boulangerie ou charcuterie) conjuguent leurs goûts et leurs saveurs apparemment avec bonheur, car les deux premières éditions avaient réuni plus de 1000 visiteurs. C'est toujours l'association Festi



Lucille Hummel de Cour Rheoum fait goûter les différents breuvages à la rhubarbe

Lumes qui est aux manettes du salon, les bénéficiaires de cette opération servant à organiser d'autres événements festifs dans le village tout au long de l'année. ■
Ouverture dimanche 9 mars de 10 heures à 18 heures. Entrée 4 € (avec un verre et un billet de tombola offert)

APRES

ÉVÈNEMENT

La 3^e édition du Salon des vins saluée par le public

LUMES

Au terme de cette troisième édition qui s'est déroulée le week-end dernier, les organisateurs de ce salon ont dressé un bilan empreint de satisfaction. Guillaume Malherbes, coordonnateur de l'événement au sein du comité Festi-Lumes, annonce pour ce nouveau cru 1 400 entrées, soit une progression de 8 % par rapport à l'année dernière. Des chiffres qui traduisent une belle notoriété auprès du public. Sur place, un panel de 22 vigneron et de 17 producteurs largement ont permis de représenter dans leur diversité.

45 BÉNÉVOLES À L'ŒUVRE

Ces deux journées placées sous le signe de la convivialité et de la bonne humeur, ont été agrémentées de nombreuses animations, dont des dégustations à l'aveugle, la dégustation de cocktails à base de vins préparés par Cathy Mutis pour une nouvelle expérience autour du vin. Les organisateurs ont tenu à saluer les 45 bénévoles locaux qui ont tenu une grande place dans le succès de cette manifestation tant par l'accueil chaleureux des exposants que par leurs coups de main sur les stands



L'événement est désormais ancré dans les rendez-vous attendus de Lumes.

ainsi que l'accompagnement de la mairie et des sponsors. Chacun s'est donné rendez-vous pour l'année prochaine, pour un événement à retenir à l'agenda 2026. ■

ENVIRONNEMENT

La Fédération de chasse transforme les Ballastières en Écopôle

LES AVELLES Officiellement, propriétaires des Ballastières des Avelles depuis le mois de novembre 2024, les chasseurs ont inauguré l'Écopôle des Ardennes, mercredi. Un projet qui reste à affiner.

YVES CASER

Mardi 5 février, après-midi, un panier d'œufs locaux, dont le président du conseil départemental, Noël Bourgeois, s'est rendu aux Ballastières en compagnie de sa femme et de sa fille. L'événement a été confié à la Fédération de chasse des Ardennes par son nouveau propriétaire, la Fédération pour la préservation de la nature, autrement appelée Fondation des chasseurs.

Cette Fondation nationale, avec le soutien de la Fédération nationale, a été créée en 1982. Elle a pour vocation de protéger et de promouvoir la chasse et de préserver l'environnement naturel. Le projet de l'Écopôle des Ardennes a été lancé au début de l'année 2023, au moment où le Département avait indiqué vouloir se débarrasser des Ballastières, lieu de promenade, de chasse au gibier d'eau et de pêche tropique.



Jean-Pol Gambier, président de la Fédération de chasse, Michel Adam, président de la Fédération ardennaise de pêche, devant un panneau de la Fondation pour la préservation de la nature.

C'EST QUOI LA FONDATION POUR LA PRÉSERVATION DE LA NATURE ?

« Acquis, préserver, transmettre ». Voilà les trois piliers de la Fondation pour la préservation de la nature, tels qu'ils sont présentés sur son site internet. Créé en 1982, ce organisme est propriétaire de 30 hectares de propriétés dans les Ardennes, répartis sur la plupart des départements. Il émane de la volonté de plusieurs présidents de fédérations de chasse, à la fin des années 1970, d'acheter eux-mêmes des milieux naturels pour les protéger et les transmettre à la prochaine génération. La Fondation passe un premier pied dans les Ardennes. Avec 78 hectares, il s'agit du plus grand site en sa possession dans le Grand Est.

« Démontrons que la chasse a toute sa place dans la protection de l'environnement »

Christian Legalle, président de la Fondation pour la préservation de la nature, a déclaré lors de l'inauguration de l'Écopôle des Ardennes, le nom qu'ils ont donné à leur projet pour les 78 hectares de Ballastières.

1 C'EST QUOI L'ÉCOPÔLE DES ARDENNES ?

Pour être totalement franc, avec vous, on n'a pas bien compris ce qui allait changer sur ce site à l'origine, bien qu'en mauvais état, des Ballastières. Lors de la préservation de la nature, le président de la Fédération de chasse des Ardennes, il a été question de reconquête de la biodiversité, d'éducation et à l'environnement, d'accueil touristique, de coopération scientifique et technique ou encore de chasse et de pêche.

« Le site est à réajuster, il est dégradé mais son potentiel est incroyable », plaçait Jean-Pol Gambier sur place, quelques minutes avant de couper le ruban. Il est question de faire venir 1 000 scolaires par an, de continuer à pêcher, de chasser,

de bureaux d'études pour identifier les enjeux environnementaux prioritaires, avant le début d'une tour de table avant la constitution d'un comité de pilotage avec tous les acteurs du territoire, y compris les collectivités. « Une chose est sûre, l'accès aux volières sera interdit et les berges restaurées, à savoir, l'écopôle sera ouvert à tous. Et pour les chiens, il est question de tenue en laisse, tout simplement.

3 L'IMPACT DU CÉPIS DES BALLASTIÈRES

« On va aller à ce que l'homme reste au centre de la nature », ont martelé les présidents Gambier et Legalle, farouchement opposés à un projet de type forêt primaire, comme ils l'ont récapitulé sans détour.

Recruter, saisonnier en période hivernale, les équipes de pêcheurs et chasseurs, servir les scolaires : la volonté de continuer à faire vivre ce site semble au cœur des préoccupations du nouveau gestionnaire.

« Sachez aussi que les chasseurs ont des problèmes et que pour eux, il faut proposer l'écopôle en préambule de ce long après-midi scindé en deux moments, celui de l'inauguration de l'écopôle, avant sa présentation à la fédération des chasseurs de Saint-Laurent, en fin d'après-midi. ■

2 POURQUOI ENCORE L'ÉCOPÔLE ?

Comment, quand, pourrais-je continuer à promener mon chien ? Pour le moment, il est difficile de dire qui pourra faire quoi sur ce site naturel. « Le cahier des charges nous dira ce qu'on peut faire », tempère Louis Savart. Un plan de gestion doit être établi avec le soutien

« Ce ne sont pas les chasseurs contre les pêcheurs »

Pourtant, Michel Adam, président de la Fédération ardennaise de pêche, était lui bien présent, avec des nouvelles assurances pour ceux qui voudront appeler une carte qui le leur prouve. Ils paieront même moins cher que les autres pêcheurs de la région.

« Ce n'est pas les chasseurs contre les pêcheurs », a déclaré Michel Adam, président de la Fédération ardennaise de pêche, « il faut que les langues se délient, ce ne sont pas les pêcheurs contre les chasseurs », lui-même, avant de préciser en aparté, que l'association actuelle était une « structure phéne avec des enjeux communs de chasse... », poursuivit, pas comète à l'inauguration.



Accompagnés du corps enseignant, des élus et des membres du milieu associatif lumichon, les enfants des écoles de Lumes participeront à l'opération nettoyage de printemps dans les rues et chemins de la commune le vendredi 2 mai de 13h45 à 15h45.

Ce rassemblement sera suivi d'un goûter offert par la municipalité.

ISSANCOURT RUMEL ARDENNES / FRANCE

26^e RANDONNÉE POPULAIRE
INTERNATIONALE
7, 10, 15 ET 20 km



25 mai
2025

Association « LA BALISE »
Membre de la F.F.S.P. N° F0865
Visa F.F.S.P. 2025 08 13 J1

LES BALCONS DE MEUSE

Partenaires de la FFSP

Agrément ministériel national
du 20 juin 2006

Reconnue de mission d'utilité publique
par arrêté N°012156 du 2 août 2001

Internet : <http://www.ffsp.fr>
E-mail : contact@ffsp.fr

facebook.com/ivv.france

FERMETURE SAISONNIERE DE LA MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Les bureaux seront fermés au public :
du Lundi 28 avril
au Vendredi 9 mai inclus.

(permanence téléphonique du lundi
au vendredi de 8h00 à 12h00)



FESTI LUMES

RDV le vendredi 11 avril
à 20h30 à la salle des
fêtes de Lumes pour une
soirée théâtrale proposée
par Ludus Spectacle : « La
balade de Jadin ».

publicité distribuée semaine 12



PERMANENCES D'ÉLUS



La permanence des élus se
déroule chaque premier
mardi du mois de 18h30 à
19h30 à la mairie.

Prochaine permanence le
mardi 1^{er} avril.

IDENTIFICATION DES BOITES AUX LETTRES

Vous devez mettre votre nom
sur votre boîte aux lettres
normalisée.
Le numéro de votre habitation
doit également être lisible.

RESTES ALIMENTAIRES DE LA CANTINE SCOLAIRE

Si vous avez des poules
et si vous êtes intéressés
pour récupérer des restes
de la cantine, contactez le
secrétariat de la mairie.

AVOS PLUMES ...

Vous avez des remarques, des suggestions,
vous voulez prendre la parole ... Laissez
vos écrits au secrétariat de la mairie
et nous les publierons (bien-sûr pas
d'attaque personnelle ni d'injures).

COMMUNICATION

Des informations en temps réel sont
également diffusées sur le panneau
lumineux et notre site Internet :
www.lumes.fr

DECHETTERIE (HORAIRES ETE AU 05/04)

Lundi : 9h00 à 12h00
Mercredi : 14h00 à 17h00
Samedi : 10h00 à 12h00 / 14h00 à 17h00

BIBLIOTHEQUE

Téléphone : 03.24.37.26.68
E-mail : bibli.lumes08440@orange.fr
 Bibliothèque de Lumes

Ouverture du mardi au vendredi de 14h00 à
18h00 & samedi de 9h00 à 12h00

ECOLE

Téléphone « MATERNELLE » : 03.24.58.01.68
Téléphone « PRIMAIRE » : 03.24.58.13.64

ALSH - CLSH DE LUMES

Téléphone : 07.85.28.15.75
E-mail : aldelumes@gmail.com



MAIRIE DE LUMES

Téléphone : 03.24.37.70.40
E-mail : mairie.lumes@wanadoo.fr
Site : www.lumes.fr
Horaires d'ouverture au public des bureaux de la
mairie et de l'Agence Postale Communale :
Lundi au Vendredi : 9h00 à 12h00
et en accueil téléphonique de 14h00 à 17h00.

ARDENNE METROPOLE

Standard : 03.24.57.83.00
Service EAU : 03.24.57.83.10
Service DECHETS MENAGERS : 03.24.57.83.18

PERMANENCES DES ELUS

La permanence des élus se déroule les 1^{ers}
mardis de chaque mois (les RDV sont affichés
sur le panneau lumineux) de 18h30 à 19h30.

